

## CONSEIL DE FACULTE DU 14 OCTOBRE 2022

### COMPTE RENDU

#### Conseillers présents :

François Cottin, Michel-Ange Amorim, Thomas Deroche, Pia Hénaff-Pineau, Julie Etcheverry, Norine Coussot, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Jeanne-Dillon Cornet

#### Conseillers représentés :

Isabelle Siegler, Dominique Charrier, Michel Desbordes, Jean-François Allirand, Michel Bournat, Beatrice Rodriguez, Claire Leleu, Guy Vallée

#### Invités :

Eric Wasylyk, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

#### 1/ Compte rendu de la séance du 20 septembre 2022 (Annexe 1)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées

#### 2/ Déconnexion administrative du SUAPS et de la Faculté des Sciences du Sport

François Cottin rappelle qu'historiquement, le SUAPS et la Faculté des Sciences du Sport, étaient des Départements de l'UFR des Sciences et formaient ensemble la Division STAPS. Lorsque les statuts ont changé et que la Division STAPS est devenue une UFR, le SUAPS est resté associé à l'UFR STAPS.

Lors de la création de l'Université Paris-Saclay, un peu avant 2020, se sont mis en place des groupes de travail à l'origine notamment de la création d'un Pôle Sport et d'un SIUAPS, auxquels participait Patrick Maupu, ancien directeur du SUAPS.

L'ancienne Université Paris-Sud est appelée maintenant Université Paris-Saclay périmètre employeur, composée des 5 UFR, des 3 IUT et de Polytech Paris-Sud.

L'Université Paris-Saclay est structurée en Etablissements composantes qui ont tous un SUAPS qui leur est propre.

Les statuts de la Faculté des Sciences du Sport ont été modifiés afin que le SUAPS deviennent le SUAPS de l'Université Paris-Saclay et soit déconnecté de la F2S. Il s'agit essentiellement d'une déconnexion administrative qui ne remet pas en cause les liens très étroits entre les STAPS et le SUAPS.

Par ailleurs, François C. rappelle qu'un Pôle Sport est en train d'être créé auquel sont associés le SUAPS et la F2S. Les installations sportives de la vallée restent des installations dont l'Université Paris-Saclay périmètre employeur est propriétaire et gestionnaire.

Des inquiétudes ont été remontées par les collègues quant à une perte de contrôle notamment des installations sportives, et plus particulièrement des installations sportives mutualisées. François C.

rappelle que la direction de la F2S a fait inscrire dans les statuts du Centre Omnisports Universitaire de Moulon, que la F2S était prioritaire sur les plannings pendant les heures ouvrables et les heures d'enseignement. La F2S occupe les installations sportives mutualisées à hauteur de ce qu'elle paye, soit 42% du budget.

Il a été souligné lors des derniers Conseils de Faculté, que le changement de statut aurait dû être voté par cette instance avant d'être voté en Conseil d'Administration de l'Université.

Eric Wasylyk, directeur par intérim du SUAPS, explique que dans le cadre de l'Université Paris-Saclay, chaque établissement-composante a son propre SUAPS. Il restait au niveau national, 7 SUAPS rattachés à des STAPS. Maintenant avec cette déconnexion administrative, il en restera 6. Il existe 3 modèles de schéma directeur : rattachement du SUAPS au STAPS, rattachement à la Présidence, rattachement à une administration centrale (DGS).

Eric W. rappelle qu'avec le Décret n° 2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires et les 8 missions qui lui incombent, ainsi que la création de la CVEC, le SUAPS s'est énormément développé. Cependant, le schéma directeur reste inchangé et les activités s'effectuent toujours sur les pauses méridiennes et en soirée, en rien concurrentielles avec ce qui existait déjà. Dans la vallée, la F2S reste responsable des installations comme cela a toujours été. Concernant les Installations Sportives Universitaires (ISU) mutualisées sur le plateau, la F2S entre en effet en concurrence sur les horaires de cours avec Centrale Supélec, mais du fait de la répartition par pourcentage, il n'y a pas de souci d'organisation de l'activité puisqu'avec 42% des ISU mutualisées, l'intégralité des demandes a pu être placée. Sébastien Kaiser, en tant que responsable des APSA, est invité à toutes les réunions sur les différents travaux de coordination des locaux mutualisés avec les autres directeurs d'établissement.

Suite à l'interrogation de Julie Etcheverry, Eric W. explique que les SUAPS n'existent pas dans les grandes écoles qui fonctionnent avec des Bureaux des sports - Bureaux des étudiants.

Nathalie Jacob-Righini précise que le SUAPS ne disparaît pas. Il est déconnecté administrativement de la F2S mais reste toujours un service commun de l'Université.

Pia Henaff-Pineau souligne qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de forme. Les changements de statuts doivent être votés au sein du Conseil de la Faculté des Sciences du Sport, et en aucun cas l'Université pourrait seule déterminer ce changement, sans que cette composante l'ait préalablement voté ; de la même manière pour une « sortie » d'une partie de la composante de la F2S.

Elle rappelle que le Conseil de Faculté qui a précédé le CA de l'Université Paris-Saclay du 16 décembre 2019, s'était prononcé uniquement sur le changement de nom (l'UFR STAPS devenait la Faculté des Sciences du Sport) et non pas sur le changement de la composition de la composante.

Elle revient sur l'histoire. Le SUAPS a existé avant le cursus STAPS. La création de la Division STAPS s'est effectuée avec la volonté du SUAPS et le 1<sup>er</sup> directeur de la Division a d'ailleurs été un collègue du SUAPS. La gestion commune des installations était déjà un des arguments en faveur d'une structure unique impliquant nécessairement la concertation et la coopération et diminuant de fait les risques de concurrence. L'Université, en créant la Division STAPS puis l'UFR STAPS, avait fait le choix politique de réunir dans une même structure le SUAPS et le cursus STAPS. Il apparaissait essentiel que ces 2 « parties » soient structurées ensemble, de façon à favoriser la fluidité des échanges de collègues, un travail commun autour de la formation par la pratique des APSA et autour de la gestion des installations qu'elles partagent, qui reste toujours un vrai problème.

Pia H-P peut comprendre l'idée qu'il y ait une envie du SUAPS de se séparer de la F2S mais cela est un autre sujet qui aurait dû faire l'objet d'un débat au préalable.

Il lui semble que les questions d'origine de la déconnexion n'étaient pas tout à fait celles qui sont présentées à l'heure actuelle. À ce moment-là, il était question d'un SIUAPS qui devait rassembler les différents SUAPS/bureaux des sports des établissements composantes. Aujourd'hui, les choses ont changé et chaque université/grande école, parce que l'idée de fusion se modifie, conserve son SUAPS/bureaux des sports autonome/s. Il n'est plus question d'une transformation du SUAPS en SIUAPS. La position symétrique entre tous les établissements ne nécessite pas la déconnexion du SUAPS

et de la F2S, à moins que la composante dans son ensemble, ne décide que pour l'émancipation du SUAPS périmètre employeur, il faille qu'il soit autonome.

Les statuts du Pôle Sport n'étant pas encore finalisés, il lui semble difficile de se prononcer sur une évolution du positionnement du SUAPS.

Michel-Ange Amorim rappelle qu'il n'y a pas de soucis pour ce qui est de la formation et de la mise à disposition des équipements mutualisés. Il ne faut pas voir forcément les changements de façon négative. Par ailleurs, les missions du SUAPS ne sont pas celles de la Faculté des Sciences du Sport, que ce soit en termes de formation ou de recherche. Le SUAPS est un service commun de l'Université.

Thomas Deroche partage l'inquiétude de tous par rapport à la question de l'utilisation des installations mutualisées. La Direction a été largement investie dans les différentes réunions qui traitaient de cette mutualisation et des conventions qui devaient être élaborées ensemble avec les autres partenaires. La mutualisation pose la nécessité de concerter les écoles et donc d'établir des rapports de force entre les différents partenaires pour pouvoir faire valoir les spécificités de chacun et les besoins pédagogiques. Il confirme que le Pôle Sport a besoin d'être correctement structuré, de façon collégiale, en s'assurant que chacun puisse exprimer ses besoins et défendre ses intérêts.

Pia H-P demande des précisions sur le Pôle Sport.

Nathalie JR précise qu'aujourd'hui, rien n'est acté.

Eric W. explique que le but du Pôle Sport consiste en la gestion des installations mutualisées du plateau, indépendamment des installations de la vallée et de la F2S. Ses missions sont d'organiser, coordonner, développer, encadrer les activités physiques des étudiants. Le directeur du Pôle Sport sera nommé parmi les professeurs d'EPS du 2nd degré affectés à l'Université Paris-Saclay périmètre large, soit les 4 composantes à savoir : la Faculté des Sciences du Sport, le SUAPS Périmètre employeur, Centrale Supélec, l'ENS.

Le Pôle Sport existe aujourd'hui à travers son préfigurateur Eric Wasyluk en remplacement de Patrick Maupu.

Thomas D. souligne que le fait que le SUAPS soit intégré ou pas à la F2S ne répond pas directement à la mutualisation des équipements.

Suites aux interrogations de Julie Etcheverry concernant le Bât 225, Eric W. explique qu'il a participé dernièrement à une réunion avec Antoine Latreille (VP Patrimoine) et la mairie de Bures-sur-Yvette. Un premier contact a été pris pour savoir si la F2S et le SUAPS avaient des besoins en termes d'équipement sportifs à Bures-sur-Yvette dans le cas de nouvelles constructions futures. Eric W. a bien rappelé que la F2S, sur certains horaires, fonctionne sur toutes les ISU mutualisées, sur toutes les installations de la vallée, en plus de certaines installations municipales comme le COSEC. La création du COUM n'a pas changé les besoins dans la vallée. Les pourcentages d'occupations du Pôle Sport ont été faits en tenant compte du Cosec et du Bât 225 dont il est impensable de se séparer et qu'il est important de maintenir en état.

Michel-Ange A. estime important de regarder la déconnexion dans l'intérêt du SUAPS. Son autonomisation est une bonne chose pour lui notamment pour ce qui est des ressources humaines (8 personnels aujourd'hui, 11 autrefois).

D'un point de vue administratif, Nathalie J-R rappelle qu'il y avait jusqu'à maintenant une personne rattachée administrativement au SUAPS. Lorsque les discussions autour du Pôle Sport ont commencé, il a été proposé à Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli et Patrick Colas d'élargir respectivement leur périmètre sur le SUAPS et le Pôle Sport. L'équipe administrative a été construite avec le recrutement de Yamina Regouli en tant qu'Adjointe administrative et 3 personnes à l'accueil et à la gestion administrative (2 au COUM et 1 au Bât 225). Il est rapidement apparu, pour un meilleur fonctionnement et une meilleure lisibilité du SUAPS et du Pôle Sport, qu'il était préférable de répreciser un poste pour le SUAPS et par ailleurs, deux postes au COUM sous la direction de Yamina, auxquelles se rajoutent les 2 agents technique et logistique.

Les 5 postes du Pôle Sport sont financés via les coûts de fonctionnement du COUM, via des financements Idex et des financements État.

Pia H-P rappelle qu'il est noté dans les statuts de la F2S que pour qu'il y ait une modification des statuts, il faut une majorité des 2 tiers des membres du conseil.

**La demande de déconnexion statutaire du SUAPS et de la Faculté des Sciences du Sport est mise au vote et rejetée (1 blanc, 1 abstention, 9 oui, 7 non)**

**Les statuts de la Faculté des Sciences du Sport ne sont pas transformés dans cette instance du conseil de la F2S.**

Pia H-P demande que les conseillers puissent être reçus par la Présidence et recevoir un éclairage sur ce point d'un vote composante opposé au vote de l'université de 2019.

### 3/ Présentation des demandes au BI 2023 (Annexe 2)

Nadine Petrilli présente le Budget Initial.

Pour rappel, le budget du SUAPS est séparé de celui de la F2S depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est à donc à noter que la partie SUAPS a été retirée et que la dotation a été réévaluée pour tenir compte des charges nouvelles liées aux coûts de fonctionnement du Centre Omnisport Universitaire de Moulon (COUM).

Concernant les recettes, des modifications seront à prévoir au budget rectificatif notamment au niveau CFA et taxe d'apprentissage.

Pour ce qui est des dépenses, le taux d'exécution est très bon mais moins en ce qui concerne le crédit de paiement, ce qui s'explique par le fait que l'argent est engagé trop tard (octobre novembre). Une partie des dépenses est réglée sur l'exercice suivant. Avec la GBCP, les bons de commandes sont reportables mais il serait préférable d'engager les dépenses avant, de façon à les régler sur le même exercice.

Sur l'évolution des demandes de la F2S faites à l'arbitrage de la Présidence, l'année dernière avaient été installés tous les gros marchés pluriannuels, aux alentours de 350 000 euros.

Cette année, en l'absence de connaissance de l'installation du budget sur la DAPI, il a été décidé d'installer tous les travaux d'urgence sur le budget de la F2S. Ils seront arbitrés ultérieurement ; l'essentiel étant qu'ils soient inscrits quelque part en attendant que les informations soient croisées.

Les investissements ont baissé en lien avec la fermeture de CEU à venir et un besoin d'achat de chevaux limité.

La totalité des besoins en heures complémentaires a été installée sachant qu'un gros arbitrage est généralement appliqué.

La composante demande le financement par l'université de travaux de rénovation des bâtiments à hauteur de 238 950€ (étanchéité toiture et garde-corps), ainsi que le budget total estimé des HCC et la contribution aux coûts de fonctionnement du COUM, ce qui explique le déséquilibre affiché.

Le dialogue de gestion a eu lieu le 13 septembre dernier. Les éléments ont été transmis. Les arbitrages se feront courant novembre 2022 pour un retour en début d'année et une installation au mois de février 2023.

### 4/ Référentiel des charges pédagogiques et administratives F2S (Annexe 3)

Thomas Deroche précise que l'ensemble des éléments présentés ont été vus en Conseil des Formations.

Dans un premier, il est demandé de mettre à jour le référentiel des charges sur lesquels les enseignants déclarent l'ensemble des responsabilités pédagogiques et administratives (définition de la nature des charges et nombre d'heures équivalent TD associées)

**Après échanges avec les membres du Conseil, l'ensemble des modifications et ajouts pour 2022-2023 est mis au vote et approuvé à l'unanimité.**

Gaëlle Giraudier souligne qu'il est important que ces personnes travaillent en lien avec les personnels administratifs qui partagent les mêmes missions.

### 5/ Conventions

Convention Rugby : Une convention est mise en place afin de permettre l'accès des étudiants STAPS «spécialité rugby» aux certifications des diplômes fédéraux «initiation-découverte», «développement», «perfectionnement» et «optimisation», afin que les étudiants puissent s'insérer professionnellement plus facilement.

Il reste à préciser en annexe de la convention les conditions d'accès pour chacun des 4 niveaux de Brevet Fédéral.

Un point de vigilance est apporté concernant la charge pédagogique incombant aux enseignants de la F2S, non prévue au référentiel pour le moment.

Un vote de principe pour déléguer au Conseil des Formations la finalisation de la convention est demandé.

**Après échanges avec les membres du Conseil, cette demande est mise au vote et approuvée à l'unanimité.**

Convention ENKRE : L'objet de la convention est d'autoriser les étudiants admis en 3<sup>ème</sup> année puis en 4<sup>ème</sup> année à l'ENKRE à s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année puis en 2<sup>ème</sup> année du Master « vieillissement et Handicap : Mouvement et Adaptation » (VHMA) de la mention STAPS : Activité Physique Adaptée et Santé, tout en poursuivant leurs études de kinésithérapie K3 et K4 à l'ENKRE. Une convention existait déjà mais n'était plus à jour.

Il est à noter qu'il s'agit probablement de la dernière année de mise en œuvre de la convention sachant qu'il a été décidé à l'échelle de la Graduate School, de proposer un parcours spécifique aux kinés.

Compte tenu de l'incertitude quant au nombre de places réservées, le vote est reporté à un prochain conseil.

Conventions DSDEN : 2 conventions avec la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) Essonne ont été signées

- Convention pour des observations et des interventions encadrées dans le premier degré (enseignement de PIE) pour les étudiants de l'ensemble des mentions en licence STAPS de la F2S (sem1)
- Convention pour des observations et des interventions encadrées dans le second degré pour les étudiants de la mention Education et Motricité

**Après échanges avec les membres du Conseil, ces 2 conventions sont mises au vote et approuvées à l'unanimité.**

### Convention Partenariats Foyers

L'Université assure dans le cadre de ses formations Licence APA&S, un enseignement visant à mettre en relation des connaissances théoriques et pratiques liées à l'activité physique adaptée par l'alternance de cours en salle et d'applications sur le terrain.

Il s'agit pour les étudiants de se confronter concrètement au rôle d'enseignant en APA&S, de développer et de maîtriser des compétences pédagogiques et didactiques appropriées, afin de concevoir, conduire, animer, réguler et évaluer des séances avec un public d'adulte handicapé.

Ce partenariat avec des établissements spécialisés de la région permet également à leurs publics de pratiquer une activité physique hebdomadaire dans d'excellentes conditions d'encadrement et de sécurité.

2 organismes :

- La résidence des amis
- Le foyer Vignes et Tilleuls

**Après échanges avec les membres du Conseil, ces 2 conventions sont mises au vote et approuvées à l'unanimité.**

#### 5/ Calendrier 2022-23

Compte tenu d'un problème de disponibilité des salles d'examen pour les L1 et L2 en session 1 du 1<sup>er</sup> semestre, le Conseil des Formations a demandé d'augmenter l'amplitude de la session d'examen du jeudi 8 décembre au vendredi 16 décembre.

L'université est fermée jusqu'au 2 janvier inclus.

Il est proposé une semaine banalisée sans enseignement (sauf cas exceptionnel) afin de :

- Se donner du temps par rapport au déménagement au bât 425
- Réaliser des temps d'orientation à destination des L1 (Escape game, Forum, démonstrations, etc.)
- Organiser des réunions pédagogiques et un conseil d'enseignement
- Faciliter la correction des copies et le retour des notes dans les délais
- Accompagner / permettre l'organisation d'un séminaire du labo CIAMS (sur 2 jours consécutifs, coord. Nicolas Vignais et Alexandra Perrot)

**Après échanges avec les membres du Conseil, les modifications du calendrier sont mises au vote et approuvées à l'unanimité.**

La séance est levée à 12h15